



Assurance et Banque

Tout pour votre santé

MA SANTÉ

Votre partenaire
santé & bien-être
qui vous accompagne
au-delà des remboursements



 **Je choisis**
une assurance **citoyenne**



Ma Santé, des remboursements adaptés

Travailleur indépendant, artisan, commerçant, profession libérale... vous mettez votre enthousiasme au service de votre activité. Pour tenir le cap, la clé c'est d'être en bonne santé. Découvrez **Ma Santé**, une offre simple et accessible à tous, **sans questionnaire médical**⁽¹⁾.

+ Vous bénéficiez de la **déduction de vos cotisations** avec le dispositif fiscal Madelin⁽²⁾.

Vous êtes libre de changer de contrat santé quand vous le souhaitez⁽³⁾.

Bien remboursé

- **Des formules et options correspondantes à vos besoins et votre budget** pour bénéficier des meilleurs remboursements : hospitalisation, médecine douce, optique, orthodontie enfant et adulte...

- **Des tarifs négociés** dans notre réseau de partenaires (opticiens, dentistes, audioprothésistes, ostéopathes / chiropracteurs, psychologues, diététiciens).

- **Votre fidélité récompensée** avec des remboursements qui augmentent au fil du temps sur certaines garanties comme l'optique et le dentaire selon le contrat.

Bien orienté

Pack Assistance Hôpital⁽⁴⁾

- **En cas d'hospitalisation**, nous vous aidons avant, pendant et après votre séjour à l'hôpital. Qu'il s'agisse du choix de l'établissement, d'une aide-ménagère en sortie d'hospitalisation⁽⁵⁾, d'un garde malade⁽⁶⁾ voire de la garde de votre animal de compagnie⁽⁷⁾.

Angel

- **Des réponses à vos questions médicales et sociales** par une équipe pluridisciplinaire : infirmiers, médecins, conseillers services en santé, conseillers en Economie Sociale et Familiale, diététiciens et psychologues. Un échange illimité en toute confidentialité, par chat et téléphone.

(1) Sauf Ma Santé 400 % Tradi et les formules avec Options Suisse. (2) Contrat pouvant être souscrit dans le cadre fiscal Madelin : déduction des cotisations versées dans les limites et conditions prévues par la réglementation et applicable sur les formules Ma Santé Néo. (3) A l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription ou de la première adhésion : à tout moment sans frais ni pénalités et nous nous chargeons des démarches de résiliation auprès de votre assureur. La résiliation prend effet un mois après que l'assureur en a reçu notification. (4) Selon la formule et le module choisis. (5) Dans la limite de 40 heures par an. (6) Une fois par an dans la limite de 40 heures. (7) Une fois par an dans la limite de 250 €.

et des services inclus

Bien accompagné

Le  AXA

La Téléconsultation médicale



Consultez un médecin à tout moment par téléphone ou vidéo au 3633 ou sur www.angel.fr. Une ordonnance pourra vous être délivrée si nécessaire.

Le  AXA

My Easy Santé



Préservez et améliorez votre santé au quotidien : coaching personnalisé, calcul de votre âge santé, conseils bien-être...

Le  AXA

Un réseau de partenaires



Trouvez les opticiens, dentistes, ostéopathes/chiropracteurs, psychologues, diététiciens partenaires. Avec des tarifs négociés, jusqu'à 40 % d'économie sur les verres en optique.

Le  AXA

Hospipway d'Itelias



Préparez votre hospitalisation ou celle d'un proche en trouvant l'hôpital ou la clinique le plus adapté.

L'Espace Client - Accédez à tous vos services 24h/24 7j/7

Suivez tous vos remboursements



Téléchargez votre attestation tiers-payant

Transmettez vos documents pour un avis sur devis ou un remboursement

Angel



Toujours là pour ma santé !

Posez vos questions d'ordre médical ou social

Angel conseille, facilite les démarches et trouve des solutions adaptées pour vous et vos proches.



La Téléconsultation médicale

Consultez un médecin à tout moment par téléphone ou vidéo.



Par chat via le site angel.fr et par téléphone depuis la France au **36 33**

(coût d'un appel local). Depuis l'étranger **+33 1 55 92 27 54**.



IMPORTANT : La Téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Plus d'informations en dos de couverture.

100 % santé, l'essentiel de la réforme

Pour permettre un meilleur accès aux soins du plus grand nombre, le gouvernement met en place une réforme : le **100 % santé**.

Elle associe 4 acteurs :



L'objectif ?

Vous permettre de **bénéficier de 0 € de reste à charge** sur certains soins essentiels, en dentaire, optique et audiologie.



Vous avez maintenant le choix entre plusieurs paniers de soins⁽⁸⁾

Panier 100 % SANTÉ



0 € de reste à charge sur certains soins et sous réserve :

- de choisir parmi la liste des équipements prédéfinis,
- du respect des prix limite de vente par les professionnels de santé.

Panier RAC⁽⁹⁾ MAÎTRISÉ



Reste à charge variable :

- selon le niveau de garanties de votre contrat,
- les équipements inclus dans ce panier sont soumis à des prix limite de vente supérieurs à ceux du panier 100 %.

Panier LIBRE



Reste à charge variable :

- selon le niveau de garanties de votre contrat,
- vous choisissez librement votre équipement selon vos besoins et vos envies.

(8) Les garanties 100 % santé sont incluses dans les formules Ma Santé Néo et Ma Santé 400 % Tradi. (9) RAC : Reste à charge.

100 % santé, l'essentiel de la réforme

Le détail des paniers



Panier 100 % SANTÉ



- Monture à 30 € maximum.
- Verres adaptés à votre vue avec anti reflet, anti-rayure et un aminci.



Possibilité de choisir un équipement mixte, c'est-à-dire des verres dans un panier et la monture dans l'autre.

- Couronnes céramo-métalliques sur incisives, canines et 1^{res} prémolaires (dents du sourire).
- Couronnes métalliques sur les dents du fond (non visibles).
- Prothèses amovibles en résine et réparations associées.

Appareils avec réducteur de bruit de fond, anti-Larsen, étanchéité, adaptable à l'environnement (calme ou bruyant) + 3 options parmi la liste A⁽¹⁰⁾ comprenant notamment anti-acouphènes, réducteur de bruit de vent, connectivité sans fil.

Panier RAC MAÎTRISÉ



- Choix d'une couronne plus élaborée que celle proposée en 100 % santé.
- Certaines prothèses céramiques monolithiques et céramo-métalliques principalement sur les dents non visibles.

Panier LIBRE



- Monture au choix (avec un montant de remboursement limité à 100 € dans le cadre du contrat responsable).
- Ensemble de l'offre de l'opticien notamment verres de dernière génération, traitement lumière bleue, etc.

Le + AXA

Grâce au réseau de partenaires santé Itelis, vous bénéficiez selon la formule choisie de :

- **0 € de reste à charge avec l'offre recommandée** du réseau Itelis sur vos verres organiques de marque et des traitements associés selon la correction,
- verres de marque avec origine certifiée.

- Choix des matériaux quels que soient l'acte et la localisation de la dent.

- Audioprothèse de votre choix.

(10) Liste A de l'arrêté du 14 novembre 2018 disponible sur www.legifrance.gouv.fr.

Des formules et des modules pour renforcer vos garanties

Formules recommandées

1. Choix de la formule socle

8 formules possibles pour des niveaux de garanties plus ou moins élevés

Ma Santé 125 % Néo⁽¹¹⁾
Pour une couverture renforcée

Ma Santé 150 % Néo⁽¹¹⁾
Pour une couverture optimale

3 modules sont disponibles pour renforcer ces deux formules

2. Choix d'un ou plusieurs modules

Au maximum 3 modules possibles selon la formule souscrite pour renforcer ou ajouter certaines garanties

- Le module HOSPI permet aux pros de mieux se protéger ainsi que leur famille en cas de coup dur.

Module HOSPI



Module OPTIQUE/DENTAIRE



Module OPTIQUE/DENTAIRE



- Ce module convient parfaitement aux familles : couverture en optique et orthodontie pour les enfants...

(11) Formules responsables répondant aux obligations réglementaires et proposant les garanties 100 % santé conformément au calendrier de mise en œuvre de cette réforme.

Le **module CONFORT** peut être associé à ces formules pour améliorer certains niveaux de remboursements. Pour comparer les formules, notre simulateur santé est disponible sur axa.fr



Je choisis

une assurance **citoyenne**

Depuis 2008, à travers son mécénat le Fonds AXA pour la Recherche, **AXA a dédié plus de 23 M€ pour soutenir 103 projets scientifiques en santé dans des institutions françaises prestigieuses** parmi lesquelles l'**Institut Pasteur**, l'**Inserm** ou encore l'**Université de Bordeaux**⁽¹²⁾.

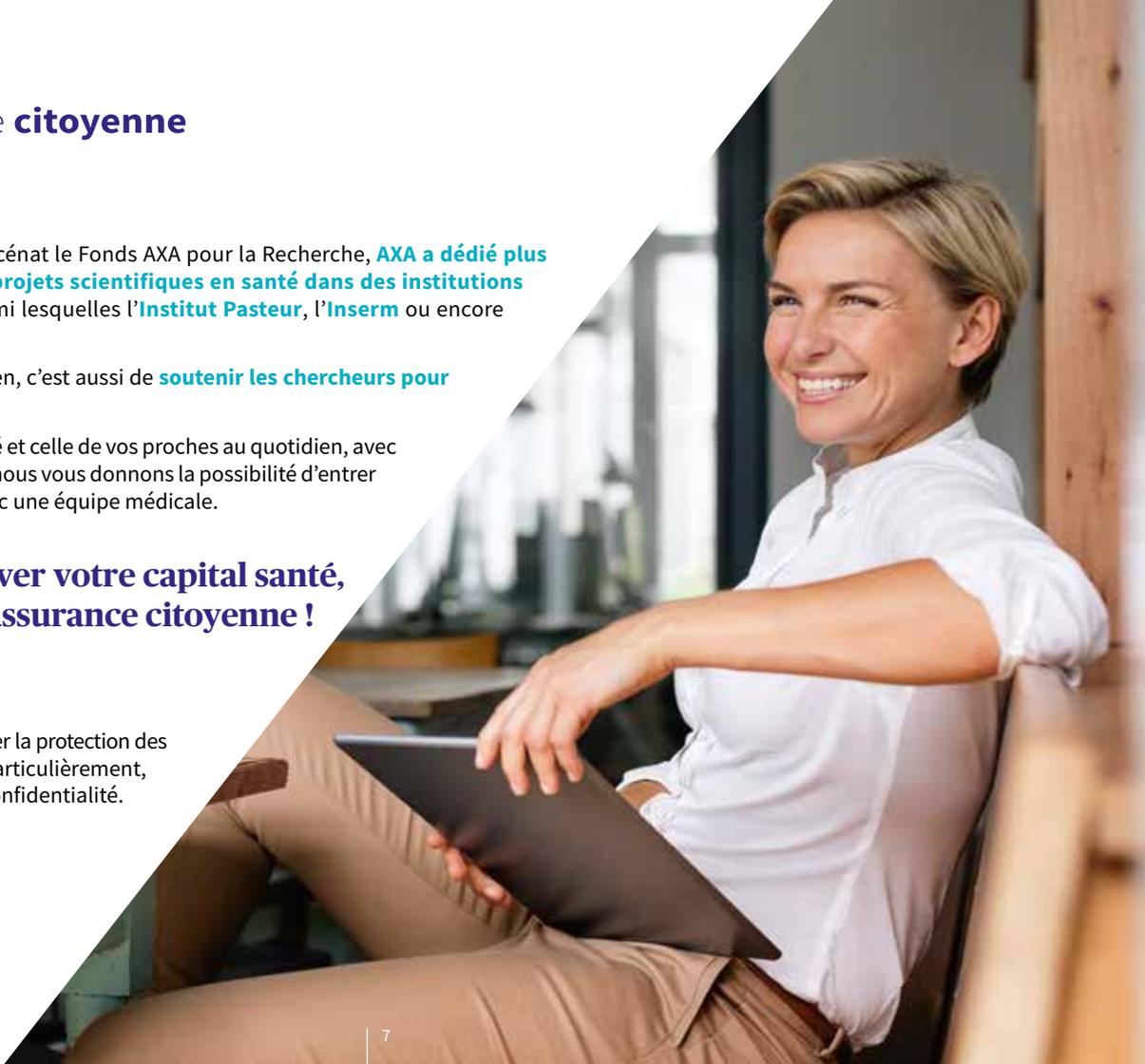
Notre mission d'assureur citoyen, c'est aussi de **soutenir les chercheurs pour faire progresser la science**.

Pour mieux protéger votre santé et celle de vos proches au quotidien, avec la **téléconsultation médicale**, nous vous donnons la possibilité d'entrer en contact 24 heures sur 24 avec une équipe médicale.

Vous aider à préserver votre capital santé, c'est ça l'assurance citoyenne !

Et comme il est essentiel d'assurer la protection des données collectées, en santé particulièrement, AXA s'engage à respecter leur confidentialité.

(12) Pour en savoir plus sur le Fonds AXA pour la Recherche : axa-research.org.



Votre interlocuteur AXA



Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne sur [axa.fr](https://www.axa.fr)

AXA vous répond sur :



Je choisis
une assurance **citoyenne**

+ de confiance, + de prévention, + de solidarité, + d'engagement pour
l'environnement... Cette offre appartient à la gamme Assurance
citoyenne. Retrouvez les atouts citoyens de votre assurance sur [axa.fr](https://www.axa.fr)

La Téléconsultation AXA est une consultation médicale à distance assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins. Accessible 24h/24, 7j/7, partout dans le monde, elle est réservée aux bénéficiaires AXA France. L'entretien est protégé par le secret médical. Avec l'accord du patient, un compte-rendu est envoyé au médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soins. Si nécessaire, une ordonnance peut être transmise au pharmacien choisi par le patient et avec son accord, partout dans l'Union européenne. Si une situation d'urgence est détectée, le patient est orienté vers un service d'urgence. Les données sont hébergées en France auprès d'un hébergeur agréé et sont conservées 20 ans. La Téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré. En santé individuelle le nombre de consultations est limité à 12 par an et par bénéficiaire.

AXA France Vie : Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre • **AXA Assurances Vie Mutuelle** : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. **AXA France IARD** : Société Anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre • **AXA Assurances IARD Mutuelle** : Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • **AXA Assistance France** : Société Anonyme de droit français au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre - Siège social : 6 rue André Gide - 92320 Châtillon.
Entreprises régies par le code des assurances.

